

Procès-verbal de la réunion
du COSP de l'ESPE d'Aquitaine
Mercredi 15 mai 2019 - Site ESPE de Gironde/Mérignac

Représentants Université de Bordeaux-ESPE

Présents

Florence DELAUDAUD - PRAG SVT

Franck JAMES – PE SVT

Martine JAUBERT – PU Lettres

Vincent LIQUETE – PU Sciences de l'Information et de la Communication

Julie PICARD – MCF Géographie

Christophe ROINE – Directeur de la MAPI (Université de Bordeaux)

Membres des universités partenaires

Université Bordeaux Montaigne

Présent

Eric SARRAUTE – PRAG Géographie

Excusées/absentes

Béatrice LAURENT – PU Anglais

Florence PELLEGRINI – MCF Lettres

Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)

Excusés/absents

Frédéric BIDOUBE – MCF Histoire

Christelle LACASSAIN-LAGOIN – MCF Anglais

Roland SUBILEAU – PRCE Physique-Chimie

Personnalités extérieures désignées par le recteur

Présents

Stéphanie ANFRAY – Représentante des parents d'élèves FCPE

Frédéric GUIRAL – Doyen des IEN-ET-EG

Pierre KESSAS – Doyen des IEN 1^{er} degré

Excusés/absents

Frédéric BLANC – Doyen des IA-IPR (Pouvoir à Monsieur GUIRAL)

Julie KHIARI – Proviseur du lycée professionnel Jacques Brel de Lormont (Pouvoir à M. GUIRAL)

Catherine MAZURIE – Représentante ICEM (CAPE)

Personnalités extérieures désignées par le conseil d'école

Présents

Thomas ALBARRAN – Représentant du CAPE

Marlène GACHET – PRCE Documentation

Pierre LEROY-LANSARD – Enseignant néo-titulaire du 1^{er} degré

Excusés/absent s

Hugo LASSALLE – Enseignant 2nd degré (Représentant organisation syndicale)

Anne CREQUIS – Directrice Générale – IRTS Nouvelle-Aquitaine

Mathilde LEMAITRE – Enseignante 1^{er} degré (Représentante organisation syndicale)

Membres permanents aux travaux du COSP

Présents :

Jacques MIKULOVIC (Administrateur provisoire de l'ESPE d'Aquitaine), Maylis SANTA-CRUZ (directrice adjointe es-qualité représentant l'université Bordeaux Montaigne), Laurent VERNHET (directeur adjoint es-qualité représentant l'UPPA).

ORDRE DU JOUR

13h30 - 14h30 - **ESPE d'Aquitaine - site de Mérignac - Salle des disputes**

- approbation du PV de la réunion du COSP du 6 mars 2019,
- préparation de la venue de M. Edouard GEFFRAY, directeur général des ressources humaines des Ministères de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur : échanges autour des questions relatives à la formation initiale et continue des enseignants en vue de la prochaine réforme.

Début de la séance : 13h35

Informations générales

Monsieur LIQUETE, président du COSP, débute la réunion par la présentation aux membres du COSP de Monsieur Pierre POTTEZ, nouveau doyen des IEN ET-EG qui sera, à ce titre, membre du COSP à compter de la rentrée prochaine, en remplacement de Monsieur Frédéric GUIRAL.

Monsieur Pierre POTTEZ est inspecteur de l'éducation nationale dans les disciplines Langues-vivantes-Lettres et co-responsable du parcours Lettres-Langues du Master MEEF. Il indique être dans une période de tuilage avec Monsieur GUIRAL.

Monsieur LIQUETE rappelle un de ses engagements à savoir la publication d'une rubrique dédiée au COSP sur le site Web de l'ESPE.

Il indique l'ouverture effective de cette rubrique et nous communique les principaux items :

- composition du COSP,
- composition des 3 comités créés au sein du COSP :
 - comité Formation Initiale,
 - comité Formation Continue,
 - comité Recherche.
- calendrier des réunions du COSP plénier,
- calendrier des réunions des comités du COSP,
- informations utiles sur les personnes à contacter (adresses mail).

Une partie sera également dédiée à la publication des comptes rendus des réunions du COSP plénier et de ses comités.

Il souhaiterait également qu'un espace soit dédié à la publication de documents d'information ou de rapports importants nécessaires au suivi et à l'avancée des travaux du COSP qui mériteraient d'être mis à la lecture des membres du COSP.

Il précise que la publication de ces documents fera l'objet au préalable d'un échange avec le président du COSP qui, après discussion, donnera son accord.

Il indique que la rubrique dédiée au COSP sur le site Web de l'ESPE est consultable à l'adresse suivante : <http://www.espe-aquitaine.fr/le-cosp-et-vous>

Monsieur LIQUETE remet aux membres le tableau de composition du COSP plénier et souhaite que chacun en prenne connaissance et y apporte si nécessaire des modifications notamment au niveau des adresses mail (de préférence des courriels institutionnels plutôt que personnels).

Approbation du PV de la réunion du COSP du 6 mars 2019

Monsieur LIQUETE soumet au vote le PV de la réunion du COSP du 6 mars 2019 qui est adopté à l'unanimité.

Formation Continue

Mme LALLEMENT nous présente un document intitulé « Les carrefours de la formation » qu'elle soumet pour lecture et expertise aux membres du COSP.

Monsieur LIQUETE rappelle que le COSP est une instance qui peut suggérer des points d'amélioration mais précise que ses propositions sont ensuite soumises au conseil d'école pour validation.

Il précise que ce document a déjà été présenté lors de la réunion du conseil d'école du 11 avril 2019 sous l'intitulé « Observatoire de la formation initiale et continue des enseignants ». Les membres du conseil d'école ont émis un avis favorable à la mise en place de ce projet mais sous certaines conditions dont la révision de son appellation qui a suscité de nombreuses réactions. Il a donc été demandé un changement d'appellation.

Par conséquent, ce document a été renommé « Les carrefours de la formation » ; ce changement d'appellation sera présenté pour validation aux membres du conseil d'école le 23 mai 2019.

Mme LALLEMENT précise que les objectifs restent inchangés.

Elle indique que la création des carrefours de la formation a pour objectif de mettre la synergie qui existe entre le service Formation Continue de l'ESPE et le Rectorat au service de tous les acteurs de la formation.

Au-delà des apports qui peuvent venir renforcer les savoirs de tous les acteurs (partenaires, enseignants, usagers de l'ESPE), ces carrefours de la formation sont des manifestations qui donneront la possibilité de porter un regard croisé sur des problématiques liées aux métiers de l'enseignement et de la formation avec des entrées plurielles et une approche alimentée par les apports issus des travaux de recherche des différents champs disciplinaires. Cela permettra un enrichissement des savoirs professionnels avec la mise en place d'expérimentations.

Deux types de manifestations pourront être mis en place :

- des formations pluri-catégorielles de formateurs,
- des journées d'étude à l'attention de tous les acteurs qui s'articuleront autour de conférences et de tables rondes.

Ce principe sera mis en œuvre par un groupe de pilotage mixte constitué de représentants du Rectorat et de l'ESPE :

- le DAFPEN,
- un IA-IPR,
- un IEN-A ou un IEN Formation,

- un CPD ou CPC,
- un PFA,
- la chargée de mission Formation Continue de l'ESPE,
- le référent pédagogique Formation Continue de l'ESPE,
- un enseignant ESPE.

Ce groupe de pilotage aura pour mission :

- d'organiser deux à trois journées d'étude par an,
- des formations pluri-catégorielles de formateurs,
- des réunions pour déterminer les thématiques, les intervenants, le public visé, les dates et lieux des manifestations.

Mme LALLEMENT nous communique quelques éléments sur le budget, éléments qui n'apparaissent pas dans le document d'origine présenté en conseil d'école :

- volume horaire : 69 hTD
- financement (service Formation Continue et Rectorat) : 1000 euros

Monsieur GUIRAL s'interroge sur la composition de ce groupe de pilotage et notamment sur l'absence d'IEN ET-EG.

Mme LALLEMENT précise que la composition du groupe de pilotage et l'identification des personnes qui le composeront sont en cours de finalisation par le DAFPEN et la chargée de mission Formation Continue de l'ESPE.

Elle indique que ce groupe de pilotage est totalement indépendant du comité Formation Continue du COSP, information confirmée par le président du COSP.

Elle souligne que ce groupe de pilotage n'est pas une instance force de propositions et décisionnelle.

L'objectif est de mettre en place des rencontres, des journées d'étude ou des temps de formation permettant une actualisation des connaissances et la mise en commun d'expériences au profit d'une culture partagée.

Monsieur LIQUETE souhaite apporter deux remarques :

- l'absence d'un affichage de 2 ou 3 objectifs majeurs, clairement énoncés ;
- l'absence dans la composition du groupe de pilotage d'un enseignant-chercheur ESPE. Dans le cadre de l'articulation Recherche/Formation, il pense qu'il serait pertinent d'associer un enseignant-chercheur faisant partie du comité Recherche.

Mme JAUBERT attire notre attention sur la nécessité d'inclure dans ce groupe de pilotage plusieurs catégories de personnels (enseignants-chercheurs, enseignants du 1^{er} et du 2nd degré), configuration nécessaire dans le cadre de la construction d'une culture partagée.

Monsieur LIQUETE propose de soumettre au vote la présentation du projet « Les carrefours de la formation » en tenant compte des ajustements et des modifications qui ont été proposés par les membres du COSP. La version modifiée sera soumise à la relecture du président du COSP avant d'être présentée pour validation aux membres du conseil d'école.

Le projet « Les carrefours de la formation » est adopté à l'unanimité.

Préparation de la venue de M. Edouard GEFFRAY, directeur général des ressources humaines des Ministères de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur : échanges autour des questions relatives à la formation initiale et continue des enseignants en vue de la prochaine réforme

Monsieur LIQUETE indique qu'un courrier rédigé par la Direction a été adressé à M. GEFFRAY afin de lui faire part des interrogations des personnels de l'ESPE au regard de la mise en œuvre de la prochaine réforme.

Monsieur MIKULOVIC indique que nous sommes dans une situation paradoxale et nous interrogeons sur la marge de liberté de l'ESPE et de ses instances dans le cadre de la construction des contenus de formation. Nous avons les mêmes interrogations pour la Recherche et notamment dans le cadre de la réponse à un appel à projet PIA3. Ce projet vise à une transformation structurelle de la formation des enseignants qui est elle-même liée aux attendus d'un concours et soumise à une offre de formation qui dépend d'un cadrage national.

Monsieur LIQUETE demande aux membres du COSP s'ils souhaitent interpeller Monsieur GEFFRAY sur d'autres points particuliers.

Monsieur ALBARRAN s'interroge sur la formulation peu optimiste de la question suivante proposée par les membres de l'équipe de direction « *La mention PIF peut-elle s'articuler avec le projet INSPE ?* » et nous fait part d'une réelle inquiétude quant au devenir de cette mention.

Monsieur LIQUETE confirme cette inquiétude et rappelle que beaucoup de formateurs interviennent au sein de cette mention avec des seuils de responsabilité variables. Il rappelle également que les textes officiels font référence à l'existence de 4 mentions. Il regrette que cette mention, à l'échelle de l'école, soit toujours un peu considérée comme une mention onéreuse au regard des effectifs. Il reconnaît que les inscriptions sont très fluctuantes, que le nombre d'inscrits dans certains parcours est parfois très faible mais ce n'est pas le cas pour tous les parcours. Certains sont très attractifs et permettent à beaucoup de praticiens d'avoir l'opportunité d'obtenir un Master complémentaire à leur parcours professionnel.

Monsieur GUIRAL s'interroge sur l'ouverture des parcours à petits flux et souhaiterait que ce point soit abordé lors de la rencontre avec Monsieur GEFFRAY.

Monsieur LIQUETE confirme que cette question est récurrente depuis quelques années et qu'il serait pertinent de réaliser une cartographie des formations à l'échelle de la grande région voire au niveau national avec notification d'ouverture ou pas de certains parcours.

Il indique également la nécessité d'interroger Monsieur GEFFRAY sur le devenir des étudiants lauréats du concours et titulaires du Master 2 (conditions d'entrée dans le métier,...).

Monsieur KESSAS indique une orientation vers un rapprochement plus important entre la formation initiale et la formation continue.

D'autre part, que prévoit-on en termes de formation pour les étudiants lauréats du concours et titulaires d'un Master autre que le Master MEEF ? Il semble difficile d'affecter ces étudiants dans une classe sans qu'ils n'aient suivi au préalable un cursus de formation professionnalisante.

Dans le cadre de la recherche, **Mme JAUBERT** souhaite que la question sur les objets de recherche et les problématiques soit abordée.

Monsieur LIQUETE présente un document de travail/de réflexion intitulé « Référentiel de formation – Mention 1^{er} degré – Répartition des contenus ».

Il retrace la répartition des temps de formation sur l'ensemble des parcours de formation du Master MEEF, sur la base du projet d'annexe à l'arrêté définissant le cadre national des formations de Master MEEF.

La répartition serait la suivante :

- 55 % du temps à la construction du cadre de référence : enseigner les fondamentaux à l'école ;
- 20 % du temps à la polyvalence et à la pédagogie générale,
- 15 % du temps à la pratique réflexive et recherche,
- 10 % en fonction de la spécificité de chaque ESPE.

Monsieur LIQUETE précise que ce document résulte d'un travail de réflexion collective mené par le réseau national des ESPE et ne concerne que la mention 1^{er} degré.

Il souligne la nécessité de trouver un dosage entre universitaires, professionnels (lesquels ? selon quels profils ?) en tenant compte des statuts et du temps annuel de service.

Monsieur JAMES souhaite savoir si la répartition annoncée dans le cadre de cette nouvelle réforme est vraiment différente de celle de la maquette actuelle.

Monsieur VERNHET indique que la maquette actuelle est organisée différemment. Il souligne la nécessité de revoir complètement les maquettes du M1 et du M2.

Mme DELAUD s'interroge sur la relation entre les enseignements disciplinaires et la partie ESPE ; elle rappelle qu'à l'heure actuelle les étudiants de M1 en SVT suivent leur formation à l'Université de Bordeaux, site de Talence et le M2 à l'ESPE ; elle s'inquiète sur la manière dont les universitaires vont intégrer le M2 et inversement, à la fois sur le plan géographique mais également sur le plan humain.

Monsieur VERNHET s'interroge sur les interventions des professionnels (enseignements sur la didactique ?).

Mme JAUBERT souligne qu'à l'heure actuelle l'année de M1 est très orientée sur la préparation au concours alors que l'on pourrait penser que les étudiants ont déjà construit leurs savoirs en mathématiques, français, etc... On constate, dans l'organisation des études de certains cursus universitaires, que les étudiants sont souvent évalués via des QCM. Certaines formations ont donc revu leurs modalités d'évaluation du fait qu'une grande partie de leurs étudiants souhaitent passer des concours de l'enseignement, ce qui nécessite de leur part des compétences rédactionnelles (dissertations à rédiger). Cependant, compte tenu des effectifs, beaucoup de formations continuent à baser leurs évaluations sur des QCM.

Mme JAUBERT rappelle qu'actuellement peu de formations à la préparation au métier et à sa réalité sont proposées en M1 et l'année de M2 est ensuite majoritairement organisée autour des stages, de la pratique, de la pédagogie, des didactiques. Cela l'amène à penser que tout va dépendre de ce que veut dire un concours professionnel.

Elle rappelle que son discours concerne les enseignements de la mention 1^{er} degré.

Mme SANTA-CRUZ indique que pour la mention 2nd degré cela varie d'un parcours à l'autre.

Monsieur VERNHET insiste sur la nécessité d'adapter nos enseignements aux contenus du concours qui seront définis.

Monsieur KESSAS adhère aux propos de Mme JAUBERT et constate que la dimension pédagogique n'est pas suffisamment appréhendée dans les maquettes. On constate un manque certain.

Monsieur LIQUETE souhaite maintenant nous faire part d'une feuille de route dans le cadre de la gestion des réunions du COSP pour l'année 2019-2020 :

- la mise en place de groupes de travail internes à l'école, force de propositions ;
- Il souhaite également que les membres du COSP soient régulièrement informés de l'état d'avancée des travaux au sein de l'école afin d'attirer leur attention sur les points manquants ou à améliorer et de renforcer la réflexion collective au regard du cadre fixé au niveau national ;
- la nécessité de tiler et de préparer en amont les prochains conseils d'école. Un échange avec la présidente du conseil d'école, Madame Bénédicte Robert, est prévu.

La prochaine réunion du COSP plénier aura lieu le **mercredi 26 juin à 14h, site ESPE de Gironde/Caudéran, salle du Conseil.**

Cette réunion portera sur l'articulation de la politique de recherche avec la formation. Monsieur DUGAS, chargé de mission Recherche, présentera une première ébauche de sa stratégie de pilotage de la politique de recherche en lien avec la formation.

Lors de la réunion du 26 juin, dans le cadre des projets CARDIE qui seront mis en œuvre à compter de l'année prochaine, les membres du COSP seront chargés d'examiner les différentes demandes de soutien et de financement. Ces demandes ont été étudiées lors de la réunion des comités Recherche et Formation Continue le 7 mai 2019 et seront présentées aux membres du conseil d'école pour validation.

Mme REYDY, chargée de mission Formation Continue, et Monsieur DUGAS, chargé de mission Recherche, soumettront aux membres du COSP un document complet retraçant les avis des deux comités, Formation Continue et Recherche.

Monsieur LIQUETE conclut cette réunion en rappelant deux principes retenus dans le cadre de l'organisation des réunions du COSP plénier pour l'année universitaire 2019-2020 :

- examiner les documents relatifs aux travaux réalisés par les différents groupes de travail,
- inscrire des thématiques avec une présentation de 45 minutes maximum à l'issue de laquelle les membres du COSP pourront échanger sur cette thématique et analyser les incidences en matière de formation.

Quelques premières thématiques ont été retenues :

- apprentissages et robots de téléprésence,
- les compléments à la formation initiale.

La thématique qui sera abordée lors de la première réunion du COSP plénier de l'année universitaire 2019-2020 (septembre/octobre 2019) sera « Apprentissages et robotique éducative ».

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 14h30

Le président du COSP
Vincent LIQUETE